



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Rentrée scolaire dans le Val-de-Marne : l'École publique manque de tout !

Les informations qui remontent au SNUDI-FO 94 montrent que, contrairement aux propos lénifiants du Ministre et de la nouvelle Rectrice de Créteil, en conséquence des décisions gouvernementales, dans le Val-de-Marne, l'École publique manque de tout : enseignants, AESH, PSY-EN, médecins, infirmières, personnels administratifs pour les affectations et le respect du statut des PE, ...

#### Des ouvertures qui ne sont pas prononcées alors que les effectifs par classe sont pléthoriques

Aujourd'hui, de nombreuses écoles effectuent leur rentrée avec des effectifs pléthoriques, bien au-dessus des seuils. C'est le cas de la maternelle Parc-Est à Saint-Maur-des-Fossés et à la maternelle les Tulipes à Fresnes, dont les moyennes s'élèvent à 34 élèves en PS/MS. A l'école maternelle Anatole France de Champigny en REP+, ce sont les GS dédoublées qui sont à 18. A la maternelle Robespierre à Villejuif, ce sont les PS et MS qui sont à 30, à l'élémentaire Est Libération à Vincennes les cycle 3 sont à 28,5 pour un seuil à 27 ; c'est aussi le cas à l'école élémentaire de Noisieu qui est à plus de 28 de moyenne en CE2, CM1 et CM2...

Le SNUDI-FO 94 est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Direction académique pendant les congés et à la fin du mois d'août pour appuyer les demandes transmises par les collègues et exiger que les ouvertures soient prononcées sans attendre ! Des audiences d'école ont été obtenues par le syndicat jeudi 31 août. Suite à ces interventions, de premières classes ont été ouvertes comme à la maternelle Marcel Cachin à Choisy-le-Roi, la maternelle Joliot Curie à Champigny et à la maternelle Parmentier à Maisons-Alfort. C'est maintenant que toutes les classes doivent être ouvertes, sans attendre !

Sur le plan des affectations, la Direction académique a confirmé que les collègues ayant fait l'objet d'une mesure de carte scolaire l'an dernier, pourront réintégrer, s'ils le souhaitent, l'école dans laquelle ils étaient affectés l'année précédente.

**Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à transmettre la fiche carte scolaire au SNUDI-FO 94 (en PJ) en urgence, avec les informations actualisées pour ce premier jour de rentrée. Le CSA sD carte scolaire est réuni mardi 5 septembre à 14h à la DSDEN. Aucune fermeture de classe ne doit être prononcée ! Compte-tenu des arrivées tardives d'élèves, très fréquentes dans les écoles, nous demanderons aussi que des ouvertures puissent être réexaminées après le CSA sD.**

#### Une rentrée sans les moyens humains nécessaires


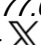
Mercredi 30 août, lors d'une audience accordée au SNUDI-FO 94, la DSDEN du Val-de-Marne expliquait qu'il n'y avait plus d'enseignants, titulaires ou stagiaires, à affecter.

Des postes réservés aux stagiaires et rendus inaccessibles aux titulaires lors des opérations du mouvement ont dû être libérés, puisque le département accueillera moins de stagiaires qu'escompté par la DSDEN. De nombreux postes que les collègues titulaires n'ont pu obtenir au mouvement se retrouvent ainsi vacants !

Parallèlement, de nombreux collègues à temps partiel et des directeurs d'école n'ont pas de compléments de service d'affecté et apprennent qu'ils n'en auront pas dans un avenir proche ! **Saisir en urgence le syndicat si vous êtes dans cette situation.**

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL      ☎ 01.43.77.66.81  
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIF094

Enfin, des stagiaires font leur rentrée sans binôme !

Les contractuels ont commencé à être affectés jeudi 31 août, sur des postes vacants, sans qu'ils n'aient pu avoir ni formation ni préparation sérieuse pour leur prise de fonction.

## **Des remplaçants affectés sur des postes à l'année qui ne pourront plus assurer de remplacements**

La Direction académique nous informait également que tous les postes restés vacants à l'issue de la phase d'ajustement du mouvement avaient été listés et envoyés au Pôle remplacement de la DSDEN, pour y affecter des titulaires remplaçants, qui ne pourront donc assurer leurs missions de remplaçants pendant cette année scolaire. C'est donc l'assurance, dans les prochaines semaines, d'avoir des classes surchargées, faute de remplaçants, au mépris du fonctionnement de l'Ecole et des conditions de travail déjà précaires.

Nombre de ces remplaçants sont affectés sur des fractions de postes non pourvues, en complément des collègues à temps partiel et, bien souvent, sans tenir compte des obligations personnelles (parcours de soins, garde d'enfants en crèche, ...) de ces derniers. Le syndicat est intervenu auprès de plusieurs IEN afin de débloquent des situations et de faire prendre en compte les droits des collègues.

## **Une rentrée dont les élèves en situation de handicap sont les premières victimes**

L'enseignement spécialisé n'est pas en reste. En ce jour de rentrée, 25 ULIS n'ont pas d'enseignants nommés. C'est le cas des deux ULIS de Choisy-le-Roi, de celles des écoles élémentaires les Guiblets ou Mendès France à Créteil, ... Les consignes données par la DSDEN sont d'inclure systématiquement les élèves d'ULIS dans les classes banales jusqu'à ce qu'un enseignant soit nommé sur l'ULIS. C'est la mise en place à marche forcée de l'Acte II de l'inclusion scolaire et la remise en cause du droit pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'une structure adaptée à la nature ou au degré de son handicap.

Des PSY-EN manquent également partout : à Choisy-le-Roi, à Villeneuve-le-Roi, à Marolles-en-Brie, tout comme les postes de RASED qui ne sont pas pourvus comme à Orly ou à Maisons-Alfort.

Quant aux AESH, malgré l'annonce médiatique du recrutement de 400 nouveaux AESH dans le département, il en manque partout...

**Lundi 2 octobre, le SNUDI-FO 94 organise avec l'union Départementale FO une conférence départementale pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH. Nous invitons tous les collègues souhaitant participer à cette initiative importante à réserver leur journée (autorisation de droit) et à contacter le syndicat.**

## **Ouverture immédiate de toutes les classes nécessaires !**

### **Recrutement immédiat de tous les personnels indispensables !**

- **Aucun sureffectif dans les classes n'est acceptable : création de toutes les classes nécessaires !**
- **Aucune classe ne doit fermer : annulation de toutes les fermetures !**
- **Aucun poste ne doit rester vacant : recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires !**
- **Aucun élève ne doit perdre d'heures de cours : remplacement immédiat de tous les collègues absents !**
- **Aucun élève à besoins particuliers ne doit être privé de place dans la structure spécialisée pour laquelle il bénéficie d'une notification ou (et) de son AESH, sur toutes les heures indiquées par les MDPH : recrutement de tous les AESH nécessaires !**
- **Aucun collègue ne doit se voir imposer une affectation impossible à assumer sans mettre en péril sa santé ou son équilibre familial !**